

NN étudie la vision des Belges sur la réforme des retraites

A peine 9 % des Belges sont favorables à ce que 10 années de travail effectif soient une condition pour bénéficier d'une pension minimum



A peine 9 % des Belges sont favorables à ce que 10 années de travail effectif soient une condition pour bénéficier d'une pension minimum

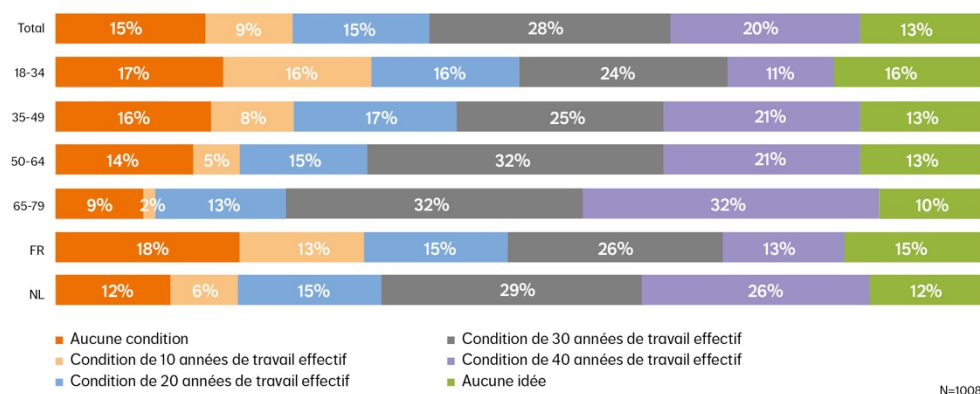
27 janvier 2022 - Le débat sur les retraites est de nouveau sur les rails. Après la proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, mise sur la table en septembre, le CD&V présente de nouvelles propositions. La ministre des Pensions a plaidé en faveur de 10 années effectives de travail pour avoir droit à une pension minimale. Toutefois, le CD&V estime qu'une durée de 20 ans serait plus correcte, pour ceux qui n'atteignent pas 30 années de carrière. La proposition de l'Open VLD allait également dans ce sens, avec la nuance qu'il faut atteindre 30 années de carrière. Mais qu'en pensent les Belges ? L'assureur vie NN a eu l'occasion d'interroger 1.008 Belges à ce sujet dans le cadre d'une enquête en ligne anonyme, réalisée par le bureau d'études indépendant Indiville. Les résultats sont frappants. Près de la moitié de la population (48 %) souhaite aller plus loin que les conditions figurant sur la table du gouvernement et pense qu'un minimum de 30 années de travail effectif est une bonne condition pour la pension minimale.

Aujourd'hui, vous avez accès à la pension minimale si vous avez une carrière de 30 ans, y compris les périodes équivalentes telles que la maladie de longue durée ou le chômage. Après 30 ans, vous aurez 2/3 de la pension minimale ; vous n'atteindrez 100 % qu'après une carrière de 45 ans. Tant la ministre des Pensions Karine Lalieux, que l'Open VLD et maintenant récemment le CD&V veulent changer cela. Karine Lalieux propose de prendre en compte 10 années de travail effectif pour le calcul de la pension minimale. L'Open VLD propose 20 ans. Le CD&V a également déclaré qu'il était prêt à accepter une période de 20 ans pour les personnes qui n'atteignent pas 30 années de carrière.

Qu'en pensent les Belges ? 9 % de la population suit la proposition de la ministre des Pensions. 15 % des Belges pensent que le nombre d'années effectivement travaillées devrait être fixé à 20. Près de la moitié (48 %) souhaite aller plus loin que les conditions figurant sur la table du gouvernement. 28 % opteraient pour 30 années de travail effectif, 20 % pour 40.

La différence entre les groupes d'âge est frappante. Plus les gens sont âgés, plus ils plaident en faveur de 30 à 40 ans de travail effectif. Il existe également une grande différence entre les néerlandophones et les francophones. 15 % préfèrent ne pas avoir de conditions. Chez les personnes non actives, ce chiffre est naturellement plus élevé (27 %).

Supposons que vous soyez à la table des négociations du gouvernement. Il convient de décider du nombre minimum d'années effectivement travaillées (c'est-à-dire sans tenir compte des périodes de maladie ou de chômage) pour pouvoir bénéficier du calcul de la pension minimale. Ce règlement s'appliquerait à tous, sans exception. Quelle condition soutiendriez-vous ?



« Plus on vieillit, plus on plaide pour un nombre plus élevé d'années effectivement travaillées. En soi, cela n'a rien de remarquable. Après tout, plus on vieillit, plus on a d'années de travail effectif derrière soi. Du point de vue de "Si nous pouvons le faire, pourquoi les jeunes générations ne le feraient-elles pas ?", on peut considérer qu'il n'est guère nécessaire de réduire le nombre d'années effectivement travaillées. C'est parmi les jeunes générations que l'on constate le plus grand soutien à la proposition de Mme Lalieux, avec 16 % favorables. Il est frappant de constater qu'ils ont placé la barre un peu plus bas que les générations précédentes pour avoir droit à une pension minimale. D'une part, cela reste encore loin pour eux ; d'autre part, cela montre aussi qu'ils n'ont pas envie de payer le prix de la politique actuelle des retraites qui pèse de plus en plus lourd sur notre sécurité sociale », explique **Bart Chiau, expert senior chez NN et professeur à la faculté d'économie de l'Université de Gand.**

Pourtant, **Bart Chiau** veut aussi mettre en garde cette jeune génération : « Le système de répartition actuel est basé sur la solidarité entre les générations. Les personnes qui travaillent cotisent aux pensions légales. Mais en raison de l'augmentation de notre espérance de vie, cette période de pension s'allonge, et la pension légale doit être versée plus longtemps. Un moyen logique de couvrir ce coût croissant est de pouvoir collecter des cotisations plus longtemps auprès de la population active. Travailler plus longtemps est donc une réalité à laquelle nous ne pouvons échapper. C'est pourquoi il est important de se concentrer sur un emploi viable. Les gens doivent être capables de rester au travail avec enthousiasme pendant plus longtemps et avoir le désir d'accomplir efficacement ces années de travail. »

Comment se porte la Belgique aujourd'hui dans le contexte européen ?

La Belgique se situe au bas de l'échelle des statistiques européennes. En moyenne, les Belges travaillent effectivement 33,4 ans. Nos voisins du nord, 41 ans. Le nombre d'années de travail effectif peut donc être augmenté.

« Tout le monde devrait travailler pendant un nombre minimal de jours ou d'années pour avoir droit à une pension minimale. Vingt ans de travail effectif nous semblent justes. Cela représente moins de la moitié d'une carrière complète. Cela signifie que les vingt-cinq autres années peuvent encore être remplies de périodes équivalentes », explique **Bart Chiau, expert senior chez NN et professeur à la faculté d'économie de l'UGent.**

NN a déjà publié sa vision des pensions, dans un memorandum complet. L'assureur vie y examine également de plus près le nombre d'années effectivement travaillées. [Vous pouvez lire l'intégralité du memorandum sur les pensions via le lien suivant.](#)

A propos de la recherche

L'enquête de l'assureur vie NN, menée par l'agence de recherche indépendante Indiville, a été réalisée en ligne auprès de 1.008 Belges entre le 20 et le 30 octobre 2021.

La population étudiée à chaque moment de mesure est composée de personnes âgées de 18 à 79 ans et est représentative de la Belgique. La marge d'erreur maximale est de 3 % par mesure.

À propos de NN

Une vie longue n'a de sens que si elle peut être vécue de manière heureuse. C'est pourquoi, en tant qu'assureur vie, NN mène et inspire le débat autour d'une vie longue et heureuse.

Depuis 2018, NN développe son expertise sur le bonheur grâce à une chaire NN à l'Université de Gand. Le Prof.dr. [Lieven Annemans](#) et son équipe recherchent ce qui rend les Belges heureux et comment nous pouvons travailler ensemble à une vie plus heureuse. En 2020, NN franchit une nouvelle étape. Dans une société où nous vivons tous plus longtemps, NN examine dans quelle mesure les Belges et la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui sont prêts pour une vie plus longue, et comment nous pouvons faire de cette vie plus longue une vie heureuse. Ce faisant, NN opte toujours pour une approche inclusive dans laquelle les experts, les décideurs politiques et les Belges eux-mêmes sont impliqués, en vue de soutenir les Belges dans leur poursuite d'une vie longue et heureuse.

Bien sûr, NN offre également des solutions concrètes pour protéger votre pension, votre patrimoine et vos revenus familiaux. Mais NN va également plus loin : en plus de préserver votre bien-être financier, NN se soucie également de votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

NN compte 1,6 million de clients en Belgique et fait partie du NN Group, un assureur et gestionnaire d'actifs international qui jouit d'une excellente position de capital et est actif dans 18 pays à travers le monde. NN est à votre service via un solide réseau de courtiers et de partenaires bancaires.

Pour plus d'informations sur NN : www.nn.be

Pour plus d'informations à propos de 'Vivre Longtemps' : nn.be/fr/vivre-plus-longtemps

Contact presse

Annelore Van Herreweghe
annelore.van.herreweghe@nn.be
0494 17 02 00